

Soumissionnaire(s)

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

* Dans le cas d'une offre par une compagnie, une résolution autorisant le représentant à formuler cette soumission est exigée et doit être joint à la présente soumission.

Objet

Dans le cadre de l'appel d'offres par la Ville de Val-d'Or (ci-après appelée : la Ville) concernant la vente de terrains situés sur la rue Giguère, j'offre de me porter acquéreur du terrain ci-après décrit :

Numéro de lot : _____ Adresse : _____

Prix tel que déterminé : _____ plus les taxes et frais applicables.

Dans le cas d'une offre sur plus d'un terrain, celui-ci est mon ____^e choix.

Dépôt

Je joins à la présente soumission une traite bancaire un mandat-poste d'un montant de _____ \$, à l'ordre de la « Ville de Val-d'Or ». Ce montant représente un dépôt de 10% du coût d'acquisition du terrain désigné ci-dessus.

En aucune façon, l'encaissement de ce chèque par la Ville ne devra être interprété comme étant une acceptation de ladite soumission. Si la soumission est acceptée par la Ville, cette somme sera imputée au prix d'achat, mais dans le cas où elle ne serait pas acceptée, la Ville me remettra ce montant.

Le solde de prix de vente ainsi que toutes taxes applicables et autres frais seront payables en totalité au moment de la signature de l'acte de vente et devront être remis au notaire instrumentant avant la transaction.

Obligations

Si ma soumission est acceptée par la Ville, je comprends et accepte que je devrai respecter toutes les conditions apparaissant à l'appel d'offres publié dans le journal local et sur le site web de la Ville, notamment :

1. signer l'acte de vente devant notaire dans les soixante (60) jours suivant l'octroi;
2. acquitter tous les frais inhérents à la transaction;
3. acquitter les frais de raccordement de la propriété au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville;
4. construire un immeuble à logements d'une hauteur maximale de 2 étages avec un minimum de 4 logements et un maximum de 6 logements dans les deux années suivant la vente;
5. ne pas vendre ce terrain à un tiers avant d'y avoir construit un immeuble à logements conforme à la réglementation en vigueur et aux conditions de l'appel d'offres;
6. ne pas procéder à la mise en chantier avant les vacances de la construction de l'année 2024.

Dispositions générales

Je comprends et accepte également ce qui suit :

1. Le prix de vente est déterminé et non négociable et sera payable au comptant lors de la signature de l'acte de vente. Il ne s'agit pas d'une vente aux enchères, s'il devait y avoir plus d'un intéressé pour un même terrain, l'adjudication serait établie par tirage au sort.
2. La vente est consentie sans garantie légale de qualité.
3. Cette soumission constitue une offre d'achat, laquelle m'oblige à acheter le terrain dans le cas où la Ville accepterait de me l'octroyer à la suite de ma soumission.
4. Je me réserve le droit de retirer la présente soumission au moyen d'un avis écrit à la Ville, en tout temps, avant l'ouverture des soumissions par la Ville, laquelle aura lieu le 15 mai 2024, à 13h30, à l'Hôtel de Ville. En ce cas, elle deviendra nulle et sans effet et le dépôt me sera immédiatement remis.
5. Je suis responsable de rechercher et obtenir toutes informations ou précisions nécessaires à ma compréhension de l'appel d'offres et du présent formulaire. Au besoin, je peux contacter le Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville pour obtenir toutes informations ou précisions nécessaires à celle-ci. Cependant, je comprends que les employés de la Ville ne me prodigueront pas de conseil juridique et que si nécessaire, je devrai contacter mon propre conseiller juridique.
6. Je suis également responsable de rechercher et obtenir toutes informations ou précisions nécessaires à ma compréhension des normes et règlements applicables à mon projet de construction.
7. Les droits résultant de la présente sont des droits personnels et ne peuvent être cédés ou transférés à mes ayants droit ou à des tiers, sans autorisation de la Ville.
8. Aucune modification au plan de lotissement ne sera autorisée, incluant une subdivision, un agrandissement ou un regroupement de lot.

9. Le déplacement et l'installation d'un bâtiment usagé sont interdits.
10. Une servitude affecte les lots 6 278 843 à 6 278 846 du cadastre du Québec
11. En cas d'acceptation, cette soumission fera partie intégrante de l'acte de vente.

Défaut

Je comprends et accepte également que si je ne respecte pas les engagements prévus à la présente offre dans les délais impartis :

- Avant la signature de l'acte de vente : l'acceptation de mon offre deviendra immédiatement nulle et non avenue, sans nécessiter d'avis, le dépôt restant acquis à la Ville à titre de dommages et intérêts, sans préjudice à tout autre recours;
- Après la signature de l'acte de vente : je devrai rétrocéder le terrain à la Ville à mes frais, au prix payé, duquel sera conservée une somme de 10% dudit prix, et sans restitution pour quelque acompte, taxe, amélioration ou construction.

Signé à _____, ce _____ 2024.

Nom :

Nom :